

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVROUX
Séance du 17 février 2015 – Délibération n°2015/2**

L'an deux mil quinze, le dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Levroux, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs sessions sous la Présidence de Monsieur Alain FRIED, Maire, en session ordinaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Messieurs, Mesdames FRIED Alain, Maire, BRUN Michel, 1^{er} adjoint, PESSON Jean-Louis, 2^{ème} adjoint, adjoint, PINEAU Laurent Michel, 3^{ème} adjoint, DEVERS Sylvie, 5^{ème} adjoint, LIMOUSIN Françoise, 6^{ème} adjoint, Bruno d'ARMAILLE, ROGER Daniel, BOUE Gaëtan, HERAULT Sandrine, Isabelle VOISIN, MERLIN Philippe, AUBIN Claudine, NIVET Julien, HERVE René Daniel, TEXERAULT Isabelle, MONTINTIN Patricia, LAMARDELLE Jean.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme FRIED Caroline qui avait donné pouvoir à Mr MERLIN Philippe, Mme NIOT Magali qui avait donné pouvoir à Mr ROGER Daniel, Mme ROLAND Isabelle qui avait donné pouvoir à Mme LIMOUSIN Françoise, Mme COUTANT Delphine qui avait donné pouvoir à Mr NIVET Julien, absent : Mr BAILLY Cyril.

SECRÉTAIRE : Gaëtan BOUE.

Date de la convocation : 5 février 2015.

P.L.U. CONTRAT DE VACATION AVEC Mr BAFFERT, CONSULTANT EN URBANISME

– délibération n° 2015/2

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, de renouveler, pour une durée de trois ans, le contrat de vacation avec Monsieur BAFFERT, consultant en urbanisme.

En effet, la réalisation de ce document demande des connaissances précises en matière de droit de l'urbanisme et de bonne gestion de la procédure de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

L'intervention de Mr BAFFERT se fera à la demande de la commune de Levroux et selon les besoins du moment. La rémunération sera attribuée selon ses interventions.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- valide la proposition de vacation de Mr BAFFERT,
- précise que le contrat de vacation sera signé pour une durée de trois ans pour la réalisation du plan local d'urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vacation pour l'accompagnement du plan local d'urbanisme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 22

Le Maire,

Alain FRIED



Le Maire : Mr Alain FRIED